CR du GT connaissances du 3/12/2018 à Capendu

1) **Approbation** du cadre méthodologique général pour la révision des espèces déterminantes

2) **Approbation** pour l'inscription d'*Austropotamobius pallipes* (espèce "EN" UICN) comme espèce sensible en ex LR et harmonisation avec ex MP

3) **Voeux** pour l'homogénéisation, espèce par espèce, des listes d'espèces sensibles en LR et MP.

4) Suivi de la progression sur les inventaires : Rhopalocères.

5) Examen de la cohérence des listes "hiérarchisation des enjeux en Occitanie". **Demande de Feed back sur les listes de Faune**

6) Suivi de l'établissement des listes des enjeux pour la flore en Occitanie et proposition d'objectifs

1 **Analyse et méthodologie pour désignation des espèces déterminantes**

Il apparaît que, en raison de la configuration de la région Occitanie, le découpage biogéographique sur les 4 sous régions Bassin aquitain, Pyrénées, Massif central et Méditerranéen sont le support naturel de l'inventaire aussi bien pour la flore, fonge,et autres.. que pour les animaux, vertébrés ou invertébrés. La méthodologie générale doit être conforme au guide méthodologique national. Le csrpn doit valider et proposer une méthodologie régionale, valider le zonage régional, et à terme les données (Horellou et al. 2014)

1,1 **FLORE, FONGE, etc...**

a) à partir d'une **organisation biogéographique** mise en place d'une méthodologie commune sur la région Occitanie, basée sur une homogénéité entre LR et MP avec un échéancier de 2019 à 2020 pour les taxons autochtones, basé sur la responsabilité régionale, la rareté, la sensibilité. Pour le bryophytes forte différence entre les listes MP et LR .Dans ce cas la responsabilité sera déterminée à dire d'expert, de même pour les champignons, les lichens et les habitats.

1,2 **FAUNE**

La démarche proposée est normée, calée sur le découpage biogéographique, elle est alliée à l'utilisation du SINP. L'échéancier est prévu pour 2019 ou 2020 selon les groupes. Rappel des critères : espèces protégées nationalement, faisant l'objet de réglementations internationales, espèces en danger critique, vulnérable ou en danger selon l'UICN , et des espèces dont le caractère "déterminant" sera défini pour coller au contexte régional. Le SINP devra confirmer les listes proposées (critères responsabilité et degré d'endémisme, rareté originalité, sensibilité.

Problèmes à résoudre pour le futur en contradiction avec le guide méthodologique : la taxinomie mouvante et le rang parfois intéressant et l'endémisme.

La discussion a porté essentiellement sur le problème du niveau taxinomique[[1]](#footnote-2) pour certaines espèces soit à la définition susceptible de changer, soit des espèces difficilement reconnaissables et/ou en populations isolées (i.e. les "complexes d'espèces" ou "super espèces"[[2]](#footnote-3)).

*Peut-on traiter certains ensembles comme des genres déterminants* ? Un exemple est celui des chabots (*Cottus* spp. ). Le groupe approuve cette proposition de travailler au rang supérieur à l'espèce. autre point de discussion : l'utilisation d'espèces remarquables même si elles ne rentrent mal ou pas dans le carcan de TAXREF. Pour de nombreuses espèces il faudra faire appel à des dire d'experts. Pour l'endémisme se pose le problème des espèces transfrontalière (franco-espagnole ou franco-andorrane?)[[3]](#footnote-4)

On pourrait chercher à évaluer la "sensibilité" d'une espèce par l'amplitude écologique par rapport à un facteur (par exemple l'altitude, bien qu'il semble que cette méthode soit difficilement généralisable)[[4]](#footnote-5) : plus utile pour les espèces dépendant du facteur température que pour les homéothermes plus liés à un habitat physique (ex campagnol des neiges de 0 à 3000 m mais dans les éboulis) qu'à un gradient de température....

Pour la *responsabilité*, il faudra faire appel à des dire d'experts, la rareté sera estimée par la répartition (nbre de mailles de 4km², pour la sensibilité à l'aide des listes rouges mais aussi d'autres critères qui pourront être utilisés : amplitude de niche, position en limite d'aire qui pourront être justifiés. Enfin les espèces considérées comme exotiques sont celles introduites jusqu'au cours du XIXe siècle. Le problème se pose pour notamment les poissons.... C.à.d. que l'omble des fontaines ne peut être considéré comme déterminant (introduit 1936?)

2) **Considérer l'écrevisse à pattes blanches sensible sur latotalité de la région Occitanie.**

Sur la proposition de considérer "sensible" cette espèce en LR pour harmoniser son statut entre MP et LR : il est donné un avis favorable.

Se pose le problème des autres espèces qui ont un statut différent en MP et LR. Plutôt que de s'acheminer vers une demande globale d'homogénéisation un calendrier d'examen de ces espèces semble préférable, auquel cas il faudra les recenser et en poser le statut selon les diverses modalités. Rappelons que les espèces dont on peut flouter la distribution ne peuvent être celles dont la distribution a fait l'objet d'une étude disponible (Atlas par ex.).... Par contre pour l'écrevisse les études d'impact peuvent permettre de recenser des populations ignorées qui sont par ailleurs aisément perturbables, et très fragiles.

3) En conclusion **le groupe de travail émet le souhait d'une harmonisation des listes d'espèces sensibles sur le territoire qui ne saurait être qu'espèce par espèces.**

4) **Recensement des espèces de Rhopalocères et établissement de la liste rouge d'Occitanie.**

Etat d'avancement des travaux initiés avec un travail collaboratif sur 245 sp. sur 13 département. Les premières listes seront disponibles en mars. **A suivre..**.

5) **Intervention de Luis de Souza sur la hiérarchisation des espèces Occitanie**

Rappel : L’objectif du projet est d’élaborer un diagnostic biologique et écologique des espèces et des habitats permettant de les hiérarchiser dans le cadre de diverses réflexions sur des enjeux de conservation cette opération est faite dans plusieurs régions ex: Bretagne, dont l'ex LR.

Le GT est consulté pour préparer la validation de la hiérarchisation régionale des espèces de faune en Occitanie établie par la DREAL en vue de sa diffusion. Il est demandé aux membres **d'examiner les résultats obtenus par groupe taxonomique, chacun dans son domaine de compétence. et d'en faire remonter les remarques éventuelles auprès de Luis de Souza courant Janvier 2019 !** afin de vérifier la cohérence des résultats. Trop de discordance entre une appréciation empirique et le tableau nécessiterait de revoir la méthode. Le résultat sera présenté au CSRPN en assemblée plénière. Il sera complété par un tableau "FLORE".

6) **CBN: hiérarchisation des enjeux pour la flore** Des critères : rareté locale, rareté biogéographique, vulnérabilité, l'habitat et artificialisation...

On retiendra que le projet est en cours et que le problème de la méthode d'évaluation n''est pas encore définitivement établi. Dossier à suivre en fonction de l'avancement des travaux .....

1. - *Les espèces proposées doivent avoir fait l’objet historiquement d’une publication entérinant leur existence taxonomique et systématique*. (Horellou et al; 2014). [↑](#footnote-ref-2)
2. **- Complexe d'espèces :** un groupe d'espèces qui satisfait certaines définitions de l'espèce telles que la définition biologique ou phylogénétique de l'espèce (importante différenciation génétique), indiquant une divergence ancienne, mais qui ne sont pas morphologiquement reconnaissables. **Super espèces** : au moins deux espèces plus ou moins distinctes avec des distributions approximativement para-patriques. [↑](#footnote-ref-3)
3. - *L’endémisme ne sera évalué qu’au niveau national* (Horellou et al; 2014).( ce qui est contraire à l'approche biogéographique). [↑](#footnote-ref-4)
4. **- Note personnelle (MB):** pour les botanistes on connaît des indices ( i.e. indice θ de Fridley estime le niveau de spécialisation d’une espèce en se basant sur des données de co-occurrence : les espèces généralistes, qui se développent dans une grande variété de milieux, se rencontrent avec une variété d’autres espèces alors que les espèces spécialistes, qui ne tolèrent qu’une gamme étroite de conditions environnementales, se rencontrent avec relativement peu d’autres espèces. L’indice Fridley est calculé à partir de mesures de la diversité des communautés pour chaque taxon). Encore ne faut-il pas mélanger les torchons et les serviettes pour la faune)... [↑](#footnote-ref-5)